



Rapport Annuel **2009**
Comptes annuels révisés au 31 décembre 2009



Sommaire

Rapport de gestion sur les comptes annuels au 31 décembre 2009	2
Rapport du réviseur d'entreprises	4
 Comptes annuels	
Bilan	6
Compte de pertes et profits	8
Annexe aux comptes annuels	9

Rapport de gestion sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

Luxempart a clôturé l'exercice 2009 en réalisant un résultat social de € 163,37 millions contre une perte de € 4,44 millions à fin 2008.

L'exercice 2009 a été marqué par la cession de Luxempart-Energie, par le renforcement de la participation en Poweo, par des renforcements en Private Equity et par la constitution de deux portefeuilles de placements.

Cession de Luxempart-Energie:

Le 23 janvier 2009, Luxempart a cédé sa participation de 51% dans Luxempart-Energie au groupe énergétique allemand RWE pour un montant de € 187 millions. Luxempart-Energie détenait une participation de plus de 30% dans Cegedel, le principal fournisseur d'électricité au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de cette cession, Luxempart a acheté à Luxempart-Energie la participation de 5% qu'elle détenait dans la Société Electrique de l'Our (SEO), une entreprise luxembourgeoise principalement active dans la production d'énergie hydroélectrique de pointe.

Poweo:

Luxempart a renforcé sa participation en Poweo, société active dans la production et la distribution d'électricité et de gaz en France. Luxempart détient actuellement 10,1% du capital de Poweo représentant une valeur d'investissement d'une trentaine de millions.

Private Equity:

Luxempart, au côté des autres actionnaires, a augmenté son investissement de € 3,7 millions dans DS Care pour financer l'acquisition de maisons de retraite en Lombardie. L'objectif de DS Care est de devenir un important opérateur dans le secteur des maisons de retraite et des soins pour personnes âgées en Italie du Nord. DS Care gère actuellement environ 580 lits. Luxempart s'est engagée à investir dans une première phase un total de € 9,1 millions pour permettre des acquisitions de lits supplémentaires.

Portefeuilles de valeurs

Luxempart a constitué deux portefeuilles de valeurs de € 24 millions et € 12 millions axés sur quelques valeurs cotées à potentiel de plus-values et générant un revenu récurrent. L'un de ces portefeuilles est axé sur des valeurs du secteur de l'énergie et l'autre est plus diversifié.

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 163.367.464,54. En absence du résultat reporté, la somme de € 163.367.464,54 est à la disposition de l'Assemblée.

Aux actionnaires, au titre de dividende	
(2 393 793 - 90 947 = 2 302 846 actions x € 6,20 avant split)	€ 14 277 645,20
Dotation au poste autres réserves	€ 129 089 819,34
Au report à nouveau	€ 20 000 000,00
Total	€ 163 367 464,54

Votre Conseil propose le paiement d'un dividende avant split à hauteur de :

€ 6,20 brut par action, (2008: € 7,00 brut par action)
(€ 5,60 ordinaire et € 1,40 extraordinaire)
soit € 5,27 net par action, après retenue à la source de 15%.

Cette proposition représente une augmentation de 10,7% par rapport au dividende ordinaire de l'exercice précédent.

Les modalités de paiement du dividende seront communiquées lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2010.

Actions propres

Au 31.12.2009, la société détient 90.947 actions propres (3,8 % du capital) pour une valeur d'acquisition de € 17,1 millions.

Perspectives et évènements importants survenus après la date de clôture des comptes annuels

Luxempart réemploiera, avec prudence, la trésorerie dont elle dispose. Elle étudie dès à présent plusieurs dossiers d'investissement, soit en participations d'accompagnement, soit en participations Private Equity.

D'autre part les principales participations ont annoncé le paiement d'un dividende en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Mentions légales

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité du Conseil d'administration est déterminée par la loi. A ce titre il lui incombe la préparation et la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise tels qu'arrêtés par les règlements européens. Le Conseil considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Déclaration des personnes responsables

En application de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons qu'à notre connaissance, les états financiers, établis conformément au corps de normes comptable applicables, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de la société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats de l'entreprise et la situation de la société.

Alain HUBERTY
Administrateur

François TESCH
Administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration

Le 25 mars 2010

Rapport du réviseur d'entreprises

Aux Actionnaires de
LUXEMPART
Société Anonyme
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Luxempart S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Luxempart S.A. au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Deloitte S.A.

Réviseur d'entreprises

Georges Kioes

Partner

Le 9 avril 2010

Bilan au 31 décembre 2009

Actif

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles et corporelles	3(b),4	41 591	30 519
Immobilisations financières	3(c), (d),5		
Parts dans des entreprises liées		182 355 934	84 928 959
Participations		42 651 451	57 450 556
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	6	2 550 000	5 942 342
Titres ayant le caractère d'immobilisations		165 995 154	114 359 341
Actions propres	7	17 128 525	17 086 487
Total de l'actif immobilisé		410 722 655	279 798 204
Actif circulant			
Créances dont la durée résiduelle est inférieure à un an	3(d), 6		
Créances sur des entreprises liées		3 163	6 000 000
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		-	9 026
Autres créances		171 616	76 639
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		97 218 954	1 634 801
Total de l'actif circulant		97 393 733	7 720 466
Compte de régularisation		653 000	-
Total de l'actif		508 769 388	287 518 670

Bilan au 31 décembre 2009

Passif

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	7		
Capital souscrit		59 844 825	59 844 825
Primes d'émission		15 110 400	15 110 400
Réserves			
Réserve légale	8	5 984 483	5 984 483
Réserve pour actions propres		17 128 525	17 086 487
Réserve "Impôt sur la fortune imputé"	9	621 000	621 000
Autres réserves		127 258 285	132 866 087
Résultats reportés		–	15 000 000
Résultat de l'exercice		163 367 465	-4 444 337
Total des capitaux propres		389 314 983	242 068 945
Postes spéciaux avec une quote-part de réserve	10	15 698 709	15 698 709
Provisions pour risques et charges			
Provisions pur risques et charges		148 025	–
Provisions pour impôts		3 036 317	2 906 598
Total des provisions pour risques et charges		3 184 342	2 906 598
Dettes	3(f), 6		
Dettes envers des entreprises liées > 1 an		99 909 875	26 364 756
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale < 1 an		377 924	189 592
Autres dettes < 1 an		283 555	290 070
Total des dettes		100 571 354	26 844 418
Total du passif		508 769 388	287 518 670

Compte de pertes et profits pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009

Charges

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Frais de personnel	11	1 181 734	864 365
Salaires et traitements		1 121 281	812 609
Charges sociales		60 453	51 756
Corrections de valeur sur éléments d'actif		15 169	15 165
Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		15 169	15 165
Autres charges d'exploitation	12	4 175 816	2 260 370
Correction de valeur sur immobilisations financières	5	10 061 463	23 033 114
Intérêts et charges assimilées		47 440	1 621 447
Concernant des entreprises liées		37 523	211 603
Autres intérêts et charges assimilées		9 917	1 409 843
Pertes réalisées sur la cession d'immobilisations financières	13	3 195 283	31 658
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		145 000	112 000
Résultat de l'exercice		163 367 465	-4 444 337
Total des charges		182 189 370	23 493 782
Produits			
Autres produits d'exploitation		493 377	628 163
Produits de participations		14 656 783	15 908 672
Provenant d'entreprises liées		-	3 420 074
Autres produits de participations		14 656 783	12 488 598
Gains réalisés sur la cession d'immobilisations financières	13	158 904 405	1 172 052
Reprise de correction de valeur sur éléments de l'actif		6 612 062	5 364 125
Autres intérêts et produits assimilés		1 522 743	420 770
Provenant d'entreprises liées		-	288 965
Autres intérêts et produits assimilés		1 522 743	131 805
Total des produits		182 189 370	23 493 782

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009

1. Généralités

LUXEMPART Société Anonyme (ci-après « la Société » ou « LUXEMPART ») a été constituée le 25 avril 1988 sous la dénomination de BIL Participations. L'Assemblée générale des actionnaires du 15 septembre 1992 a décidé de changer la dénomination de la Société en LUXEMPART Société Anonyme. La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B27846. La Société a été créée pour une durée illimitée.

Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Laval à Leudelange. La Société est cotée à la bourse de Luxembourg.

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

La Société a notamment pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2. Présentation des comptes annuels

La Société présente, sur base des dispositions légales et réglementaires fixées par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société.

La présentation des chiffres de l'exercice au 31/12/2008 a été modifiée pour assurer la comparabilité avec les chiffres au 31/12/2009.

3. Résumé des principales règles comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les principales règles comptables adoptées par la société sont les suivantes :

(a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs monétaires, exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en Euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

Seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

(b) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations incorporelles et corporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties linéairement sur base des taux suivants :

Actif concerné	Taux
■ Matériel informatique et logiciel (avant 2003)	20 %
■ Matériel informatique et logiciel (à partir de 2004)	33,33 %
■ Matériel roulant	20 %
■ Mobilier	10 %

(c) Immobilisations financières

Parts dans des entreprises liées

On entend par « Entreprise liée », une participation dans laquelle LUXEMPART a un contrôle exclusif, qui détient un pouvoir décisionnel tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe de plus de 50% des droits de vote.

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Participations

On entend par « Participation », une entreprise dans laquelle LUXEMPART exerce une influence notable de par sa participation aux décisions politiques, financières et opérationnelles de l'entreprise détenue. L'influence notable est présumée lorsque LUXEMPART détient 20% ou plus des droits de vote. On entend également par « Participation » les entreprises sous contrôle conjoint.

Les participations sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Titres ayant le caractère d'immobilisations

On entend par « Titres ayant le caractère d'immobilisations », une participation dans laquelle LUXEMPART n'exerce pas d'influence notable. Cette absence d'influence notable est présumée si LUXEMPART ne détient pas, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote.

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les titres ayant le caractère d'immobilisations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(d) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

(e) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des actifs acquis principalement en vue d'être vendus à court terme et qui présentent un profil de prise de bénéfices à court terme.

Les corrections de valeur correspondant à l'écart négatif entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(f) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

(g) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

(exprimé en €)	Autres installations, outillage, mobilier et logiciel
Valeur brute au 01/01/2009	83 255
Entrées de l'exercice	26 242
Valeur brute au 31/12/2009	109 497
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2009	-52 736
Corrections de valeur de l'exercice	-15 169
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2009	-67 905
Valeur nette au 31/12/2009	41 591
Valeur nette au 31/12/2008	30 519

5. Immobilisations financières

(a) Les mouvements des immobilisations financières survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

(exprimé en €)	Parts dans des entreprises liées	Participations	Titres ayant le caractère d'immobilisation	Créances sur entreprises liées
Valeur brute au 01/01/2009	95 228 959	58 286 530	127 867 431	5 942 342
Entrées de l'exercice	105 904 233	15 355 140	59 966 085	
Sorties de l'exercice	-	- 30 154 245	- 13 358 130	-3 392 342
Valeur brute au 31/12/2009	201 133 192	43 487 425	174 475 386	2 550 000
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2009	- 10 300 000	- 835 974	- 13 508 089	0
Corrections de valeur de l'exercice	- 8 477 258	-	-1 584 205	
Reprise de corrections de valeur	-	-	6 612 062	
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2009	- 18 777 258	- 835 974	- 8 480 232	0
Valeur nette au 31/12/2009	182 355 934	42 651 451	165 995 154	2 550 000
Valeur nette au 31/12/2008	84 928 959	57 450 556	114 359 341	5 942 342

Les créances sur entreprises liées s'élèvent au 31.12.2009 à € 2.550.000 (2008 : € 5.942.342). Cette diminution s'explique par la conversion de la créance sur DS Care lors de l'augmentation de capital de celle-ci le 15 juillet 2009.

(b) Sociétés dans lesquelles LUXEMPART détient une participation supérieure à 20% :

Nom de la société	Siège social	% de détention	Fonds Propres (excluant le résultat de l'exercice)	Résultat de l'exercice
Luxempart Capital Partners S.A. SICAR	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,00	23 362 502	-5 285 725
Audiolux S.A.	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	99,76	160 326 754	9 670 440
ICP S.A. sicar	12, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange	49,99	90 935 890	308 922
Indufin S.A.	Drève Richelle, 161 Bat O, bte 43 B-1410 Waterloo	40,00	267 339	148 502
Quip Holding GmbH	Thomas Edison Str. 5-7 D-52499 Baesweiler	52,65	3 454 173	934 167
DS Care S.A.	14, Rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg	45,05	13 407 379	-1 477 798
Luxempart Ireland Ltd	1st floor, Riverview House, 21-23 City Quay, Dublin 2 Irland	47,00	214 000 000	-4 482

Dans le cadre des participations dans Quip Holding et DS Care, il est précisé sur la base d'un accord contractuel, que la société est gérée conjointement avec les autres actionnaires.

6. Créances et dettes

Au 31 décembre 2009, les créances s'élevaient à € 174.779 (2008 : € 6.085.665) et sont constituées de créances fiscales pour un montant de € 60.329 (2008 : € 28.652), de créances diverses pour € 111.288 (2008 : € 47.987) et de créance envers les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation pour un montant de € 3.163 (2008 : € 6.009.026). Cette diminution est liée à la conversion de la créance sur ICP d'un montant de € 6.000.000 lors de l'augmentation de capital de cette dernière.

Les autres dettes s'élevaient au 31 décembre 2009 à € 661.479 (2008 : € 479.662) et sont constituées de dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale pour un montant de € 377.924 (2008 : € 189.591) de dettes diverses pour un montant de € 283.555 (2008 : € 290.070).

Les dettes envers les entreprises liées s'élevaient à € 99.909.875 (2008 : € 26.364.756) et sont constituées d'une dette envers Luxempart Irland Limited pour un montant de € 99.905.530 (2008 : € 0) et de dettes diverses envers les entreprises liées pour € 4.345 (2008 : € 3.645). La dette envers Audiolux (2008 : € 26.338.019) a été remboursée en janvier 2009.

7. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

(exprimé en €)	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve impôt fortune imputé	Réserve pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
Au 31/12/2008	59 844 825	15 110 400	5 984 483	621 000	17 086 487	132 866 087	15 000 000	-4 444 337
Affectation du résultat								
- dividendes						-16 121 427		
- autres réserves						15 000 000	-15 000 000	
- report à nouveau						-4 444 337		4 444 337
Dotations 2009								
- réserve pour actions propres					42 038	-42 038		
Résultat 2009								163 367 465
Au 31/12/2009	59 844 825	15 110 400	5 984 483	621 000	17 128 525	127 258 285	-	163 367 465

Au 31 décembre 2009, le capital souscrit de € 59.844.825 est représenté par 2.393.793 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2009, la société a acquis 215 actions propres au prix moyen de € 195,53 par action de sorte que le solde au 31 décembre 2009 est de 90.947 actions propres. Conformément à la loi, un montant égal à cette valeur a été affecté à une réserve indisponible par prélèvement sur les « Autres réserves ». L'acquisition a été faite dans les limites de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2009.

Le pair comptable des actions propres est de € 2.273.675. Il représente 3,80% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009 a décidé de distribuer un dividende ordinaire brut de € 5,60 par action au titre de l'exercice 2008 et un dividende exceptionnel brut de € 1,40 par action.

8. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

9. Réserve « Impôt sur la fortune imputé »

En accord avec la législation fiscale, la Société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. La Société a décidé d'affecter à une réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Année	Réserve
2006	525 000
2007	621 000
2008	621 000
2009	621 000

10. Postes spéciaux avec une quote-part de réserve

Au 31 décembre 2009, ce poste s'élève à € 15.698.709 (2008 : € 15.698.709) et comprend les plus-values de cession sur titres immunisées fiscalement. Ces plus-values, portées au passif du bilan résultent de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et doivent être réinvesties avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. A défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values seront extournées par le compte de profits et pertes et soumises à l'impôt.

11. Personnel employé au cours de l'exercice

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 7 (2008 : 6), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes 2009	Nombre de personnes 2008
Cadres	2	2
Employés	5	4

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

(exprimé en €)	2009	2008
Salaires et traitements	1 121 281	812 609
Charges sociales	60 453	51 756
	1 181 734	864 365
Dont pension	46 563	39 588

12. Rémunération aux administrateurs

LUXEMPART a payé au cours de l'exercice une indemnité fixe aux administrateurs pour un montant de € 150.667 (2008 : € 152.000) et un jeton de présence pour un montant de € 56.000 (2008 : € 60.000). Ces montants sont inclus dans le poste « Autres charges d'exploitation ».

13. Pertes et gains réalisés sur la cession d'immobilisations financières

Ces postes comprennent les moins-values ou les plus-values dégagées sur vente de titres immobilisés ainsi que sur vente des autres valeurs mobilières.

La cession de Luxempart-Energie à RWE a dégagé une plus-value de € 157.028.636. La cession des actions détenues dans Cegedel à SOTEG s'est soldé par un gain de € 1.131.753.

La vente des titres Dexia a entraîné une moins value de € 1.781.392, alors que la cession des participations dans les fonds d'investissements à LCP a engendré une perte de € 1.006.826.

14. Impôts

La société est pleinement imposable sur ses revenus commerciaux à un taux effectif de 29,34%. Elle est également soumise à un impôt sur la fortune de 0,5% calculé sur base des actifs nets au début de l'année.

Au 31 décembre 2009, la charge fiscale se compose comme suit :

(exprimé en €)	31/12/2009	31/12/2008
Impôt sur la fortune	145 000	112 000

15. Engagements hors bilan

Luxempart S.A., dans le cadre de son engagement de € 9.100.000, a versé € 7.181.986 pour l'augmentation de capital de DS Care S.A.. L'engagement restant s'élève à € 1.918.014.

16. Evénements postérieurs à la date de clôture

Depuis le début de l'année Luxempart S.A. a acquis des participations dans différentes entreprises pour un montant global de € 25.091.880.

17. Transactions avec les parties liées

La société a conclu des transactions avec des parties liées notamment:

- Prêt envers Quip Holding pour un montant de € 2.550.000 ;
- Prêt reçu de la part de Luxempart Irland Limited pour un montant de € 99.905.530 ;
- Cession de participations dans des fonds d'investissements à Luxempart Capital Partners S.A. SICAR pour un montant global de € 9.580.421, entraînant une perte de € 1.006.826.



Rapport Annuel **2009**
Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2009



Sommaire

Rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2009	21
Opérations de la période et faits marquants	22
Résultats consolidés	23
Actif net estimé et cours de bourse	24
Actions propres	25
Perspectives et événements importants survenus après la date de clôture des comptes annuels	25
Mentions légales	25
Rapport du réviseur d'entreprises	26
Compte de profits et pertes consolidé au 31 décembre 2009	28
Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009	29
Bilan consolidé au 31 décembre 2009	30
Etats des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009	32
Tableau de rapprochement et de variation des capitaux propres consolidés et résultat aux 31 décembre 2008 et 2009	33
Annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009	34
Note 1 Information générale	34
Note 2 Principes de consolidation, règles d'évaluation et référentiel comptable	34
Note 3 Information sectorielle	41
Note 4 Autres charges d'exploitation	42
Note 5 Frais de personnel et avantages	43
Note 6 Dividendes sur immobilisations financières	44
Note 7 Produits, charges et intérêts assimilés	44
Note 8 Charge d'impôts exigibles et différés	45
Note 9 Immobilisations incorporelles	46
Note 10 Immobilisations corporelles	46

Sommaire

Note 11	Sociétés mises en équivalence	47
Note 12	Autres participations disponibles à la vente	48
Note 13	Créances à long terme	49
Note 14	Impôts différés	50
Note 15	Créances à court terme	50
Note 16	Actifs financiers détenus à des fins de négociation	51
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	51
Note 18	Capital, prime d'émission et résultat par action	52
Note 19	Réserves	53
Note 20	Dettes à long terme	54
Note 21	Dettes à court terme	54
Note 22	Listes des filiales et des entités conjointes consolidées	55
Note 23	Dividendes	56
Note 24	Principaux droits et engagements hors bilan	56
Note 25	Rémunérations allouées aux administrateurs et aux organes de la direction	56
Note 26	Risques financiers	57
Note 27	Parties liées	58
Note 28	Evénements postérieurs à la clôture	58
Note 29	Litiges	58

Rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2009

Luxempart est une société d'investissement cotée en bourse de Luxembourg et principalement active au Grand-Duché de Luxembourg et dans les pays voisins. Luxempart, de par son actionariat familial et entrepreneurial, se veut un partenaire stable des actionnaires et de la direction des sociétés composant son portefeuille. Le partenariat s'inscrit dans la durée, la confiance et la volonté de création de valeur.

Luxempart gère un portefeuille de participations cotées et non cotées. Luxempart développe également un pôle « Private Equity » en direct et par sa filiale Luxempart Capital Partners (Lucap), une SICAR détenue à 100% ainsi que par une autre filiale, Indufin Capital Partners (ICP), une SICAR spécialisée dans les opérations de capital développement ainsi que dans les opérations de MBO et LBO. ICP est détenue à parts égales par Luxempart et un holding familial belge.

Les représentants de Luxempart siègent dans les principaux organes des sociétés, entretiennent des contacts réguliers avec leurs dirigeants et participent activement à l'élaboration des choix stratégiques des participations. Ainsi, par exemple, Luxempart siège aux Conseils d'administration du Groupe Foyer, de SES, SEO, IEE, Paul Wurth, Utopia, Atenor, DS Care, Quip AG et Poweo.

Les principaux axes d'investissement s'articulent actuellement autour des Médias et Communications, de la Finance et Assurance, de l'Energie, de la Promotion Immobilière et du Private Equity.

Depuis son origine, par sa gestion active, Luxempart poursuit avec succès le développement de son portefeuille et sa politique de création de valeur au bénéfice de ses actionnaires.

1. Opérations de la période et faits marquants
2. Résultats consolidés
3. Actif net estimé et cours de bourse
4. Actions propres
5. Perspectives et événements importants survenus après la date de clôture des comptes annuels
6. Mentions légales

1. Opérations de la période et faits marquants

L'exercice 2009 a été marqué par la cession de Luxempart-Energie, par le renforcement de la participation en Poweo, par des renforcements en Private Equity et par la constitution de deux portefeuilles de placements.

Cession de Luxempart-Energie:

Le 23 janvier 2009, Luxempart a cédé sa participation de 51% dans Luxempart-Energie au groupe énergétique allemand RWE pour un montant de € 187 millions. Luxempart-Energie détenait une participation de plus de 30% dans Cegedel, le principal fournisseur d'électricité au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de cette cession, Luxempart a acheté à Luxempart-Energie la participation de 5% qu'elle détenait dans la Société Electrique de l'Our (SEO), une entreprise luxembourgeoise principalement active dans la production d'énergie hydroélectrique de pointe.

Pweo:

Luxempart a renforcé sa participation en Poweo, société active dans la production et la distribution d'électricité et de gaz en France. Luxempart détient actuellement 10,1% du capital de Poweo représentant une valeur d'investissement d'une trentaine de millions. En raison de la diminution significative du cours de bourse de Poweo fin 2009, Luxempart a enregistré un impairment sur cette participation.

Private Equity:

Luxempart, au côté des autres actionnaires, a augmenté son investissement de € 3,7 millions dans DS Care pour financer l'acquisition de maisons de retraite en Lombardie. L'objectif de DS Care est de devenir un important opérateur dans le secteur des maisons de retraite et des soins pour personnes âgées en Italie du Nord. DS Care gère actuellement environ 580 lits. Luxempart s'est engagée à investir dans une première phase un total de € 9,1 millions pour permettre des acquisitions de lits supplémentaires.

Indufin Capital Partners (ICP) Sicar, la filiale de Luxempart active dans le Private Equity en Belgique, a renforcé ses investissements dans les sociétés Actief Interim, Vemedia, Kyotec et a cédé sa participation dans Office Development.

ICP dispose d'une équipe de plusieurs professionnels du Private Equity qui gère un portefeuille dont la valeur actuelle s'élève à environ € 88 millions répartis en une douzaine de lignes.

Portefeuilles de valeurs

Luxempart a constitué deux portefeuilles de valeurs de € 24 millions et € 12 millions axés sur quelques valeurs cotées à potentiel de plus-values et générant un revenu récurrent. L'un de ces portefeuilles est axé sur des valeurs du secteur de l'énergie et l'autre est plus diversifié.

2. Résultats consolidés

Audiolux S.A., Luxempart Capital Partners SICAR et Luxempart Ireland Ltd sont consolidées par intégration globale.

Les groupes Utopia, Quip, DS Care, Indufin et Indufin Capital Partners sont intégrés par mise en équivalence. A noter que suite à la cession de Luxempart-Energie en janvier 2009, Cegedel et Luxempart-Energie ne font plus partie du périmètre de consolidation, ce qui affecte significativement le montant de la quote-part dans le résultat des entreprises associées.

Les résultats consolidés IFRS aux 31 décembre 2009 se caractérisent par une augmentation du résultat en capital qui inclut le produit de la cession de Luxempart-Energie.

Les résultats se présentent comme suit :

En €	2009	2008
Résultat récurrent	14 653 150	18 687 059
Résultat en capital	92 202 349	8 510 372
■ Impôts	(783 064)	(41 264)
■ Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	238 226	10 404 797
■ Résultat net consolidé	106 310 662	37 560 964
Part du groupe	106 295 585	37 496 700
Part des minoritaires	15 076	64 263
Résultat net par action – part du Groupe	46,16	16,25

Luxempart a clôturé l'exercice 2009 en réalisant un bénéfice consolidé (Part du groupe) de € 106,30 millions contre € 37,50 millions en 2008.

2.1. Le résultat récurrent

Le résultat récurrent se décompose comme suit :

En €	2009	2008
■ Chiffre d'affaires	363 761	408 282
■ Charges d'exploitation	(6 177 819)	(3 460 561)
■ Produits financiers	20 677 841	21 907 781
■ Charges financières	(210 633)	(168 443)
Résultat récurrent	14 653 150	18 687 059

Le résultat récurrent s'établit à € 14,65 millions au 31.12.2009 (€ 18,69 millions au 31.12.2008).

Le résultat récurrent est composé des éléments suivants :

Le **chiffre d'affaires** qui comprend les prestations de conseil facturées aux principales sociétés du portefeuille.

Les **charges d'exploitation** qui sont constituées des honoraires des experts, des frais de personnel de Luxempart et des corrections de valeurs sur immobilisations corporelles, incorporelles et d'éléments de l'actif circulant.

Les **produits financiers** qui comprennent essentiellement les dividendes provenant des participations SES, Foyer Finance, Foyer, RTL Group, Paul Wurth, et les produits assimilés constitués d'intérêts bancaires.

Les **charges financières** qui incluent les intérêts et charges assimilées.

2.2. Résultat en capital

Le résultat en capital se décompose comme suit:

En €	2009	2008
■ Gains ou pertes réalisés sur cessions	100 176 711	17 841 999
■ Gains ou pertes non réalisés	-7 974 362	-9 331 627
Résultat en capital	92 202 349	8 510 372

Le résultat en capital s'établit à € 92,20 millions au 31.12.2009 contre € 8,51 millions au 31.12.2008. Le résultat en capital est composé des éléments suivants :

Les gains réalisés sur cessions. Il s'agit essentiellement en 2009 des gains sur la cession de Luxempart-Energie et en 2008, des gains sur cessions de titres SES.

Les gains ou pertes non réalisés. Ce poste inclut les réévaluations à la juste valeur des titres détenus à des fins de négociation. Un impairment de € 8,28 millions a été enregistré suite à la diminution significative du cours de bourse de Poweo fin 2009.

2.3. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Ce poste inclut la quote-part dans les résultats des groupes Utopia, Quip, DS Care, Indufin et Indufin Capital Partners.

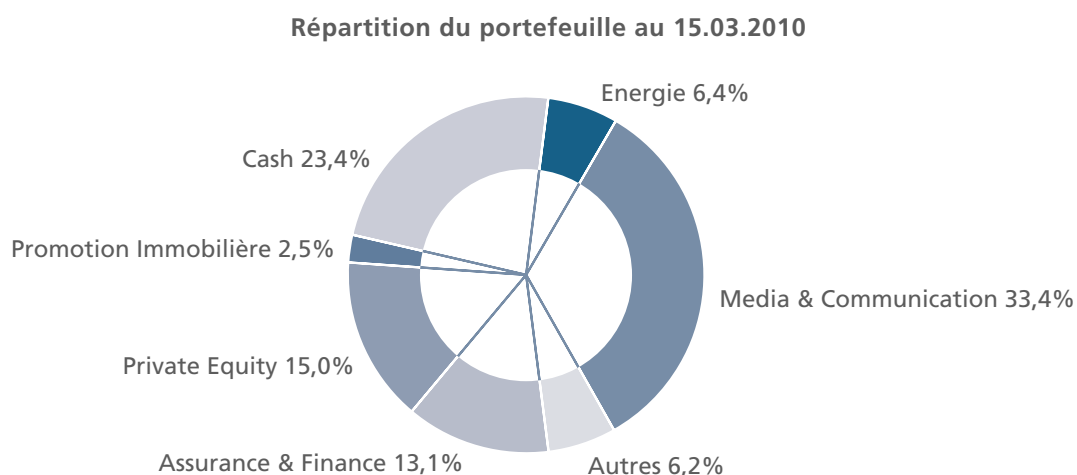
3. Actif net estimé et cours de bourse

L'actif net représente la valeur estimative du portefeuille augmentée de l'actif circulant et diminuée du passif à l'égard des tiers. La valeur estimative du portefeuille est déterminée en fonction du cours de bourse pour les valeurs cotées et, pour les valeurs non cotées en fonction d'une valorisation effectuée par Luxempart pour déterminer la valeur de marché en appliquant, le cas échéant, des décotes d'illiquidité ou de risques particuliers.

La valeur de l'actif net par titre Luxempart s'élève au 31.12.2009 à € 325 contre € 298 au 31.12.2008. Le cours de bourse s'élevait au 31.12.2009 à € 216 contre € 200 au 31.12.2008.

Les fonds propres par action s'élèvent à la même date à € 329 contre € 265 un an plus tôt. La variation par rapport à l'actif net par action s'explique par l'application des règles de consolidation IFRS, notamment en relation avec les actions propres et les sociétés mises en équivalence.

La valeur de l'actif net par titre Luxempart s'élève à € 341 au 15.03.2010.



4. Actions propres

Au 31.12.2009, la société détient 90.947 actions propres (3,8% du capital) pour une valeur d'acquisition de € 17,1 millions.

5. Perspectives et événements importants survenus après la date de clôture des comptes annuels

Luxempart réemploiera, avec prudence, la trésorerie dont elle dispose. Elle étudie dès à présent plusieurs dossiers d'investissement, soit en participations d'accompagnement, soit en participations Private Equity.

D'autre part les principales participations ont annoncé le paiement d'un dividende en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

6. Mentions légales

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité du Conseil d'administration est déterminée par la loi. A ce titre il lui incombe la préparation et la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise et des états financiers en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), tels qu'arrêtés par les règlements européens. Le Conseil considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Déclaration des personnes responsables

En application de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons qu'à notre connaissance, les états financiers, conformément au corps de normes comptable applicables, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, la situation de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et une description des risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Alain HUBERTY
Administrateur

François TESCH
Administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration
25 mars 2010

Rapport du réviseur d'entreprises

Aux Actionnaires de
Luxempart
Société Anonyme

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Luxempart S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de profits et pertes, l'état des variations dans les capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et de l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Luxempart S.A. au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les états financiers consolidés.

Deloitte S.A.

Réviseurs d'entreprises

Georges Kioes

Partner

Luxembourg, le 9 avril 2010

Compte de profits et pertes consolidé au 31 décembre 2009

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires		363 761	408 282
Prestations / récupérations de prestations de services		363 761	408 282
Charges d'exploitation		-6 177 818	-3 460 561
Autres charges d'exploitation	4	-4 980 915	-2 581 250
Frais de personnel	5	-1 181 734	-864 365
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	9, 10	-15 169	-14 946
Gains ou pertes réalisés sur cession		100 176 711	17 841 999
Autres participations disponibles à la vente	11, 12	99 499 108	19 833 791
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	16	677 603	-1 991 792
Résultat opérationnel		94 362 654	14 789 720
Produits financiers		20 677 841	21 907 780
Dividendes	6	18 118 658	18 910 472
Intérêts et produits assimilés	7	2 559 183	2 997 308
Charges financières		-210 633	-168 443
Intérêts et charges assimilés	7	-210 633	-168 443
Résultat financier		20 467 208	21 739 337
Gains ou pertes non réalisés		-7 974 362	-9 331 627
Autres participations disponibles à la vente	12	-8 282 116	-2 882 687
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	16	307 754	-6 448 940
		-7 974 362	-9 331 627
Résultat avant impôts		106 855 500	27 197 430
Impôt sur activités ordinaires et autres impôts	8	-783 064	-41 264
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	11	238.226	2.978.589
Résultat des activités continues		106 310 663	30 134 755
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence destinées à être vendues	11	-	7 426 208
Résultat net		106 310 663	37 560 963
dont part revenant au groupe		106 295 586	37 496 700
dont part revenant aux intérêts minoritaires		15 077	64 263
Nombre moyen pondéré d'actions	18	2 302 859	2 307 822
Résultat net par action des activités continues - part du groupe	18	46,16	13,03
Résultat net par action - part du groupe		46,16	16,25

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009

(exprimé en €)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé de la période	106 310 663	37 560 963
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	55 899 747	-163 339 071
Résultat global net consolidé de la période	162 210 410	-125 778 108
dont part revenant au Groupe	162 189 466	-125 576 323
dont part revenant aux intérêts minoritaires	20 944	-201 785
Nombre moyen pondéré d'actions	2 302 859	2 307 822
Résultat global net par action - part du Groupe	70,43	-54,41

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

Actif

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles			
Actifs incorporels	9	17 294	–
Immobilisations corporelles			
Installations et équipements	10	22 477	28 698
Immobilisations financières			
Sociétés mises en équivalence	11	65 747 302	45 305 239
Autres participations disponibles à la vente	12	479 219 530	379 364 703
		544 966 832	424 669 942
Créances à long terme			
Prêts et créances à long terme	13	2 550 000	5 942 342
Impôts différés actifs	14	424	53 239
Total des actifs non courants		547 557 027	430 694 221
<u>Actifs courants</u>			
Créances à court terme			
Prêts et créances à court terme	15	1 629 645	7 057 147
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	16	1 702 482	8 151 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Dépôts auprès d'établissement de crédit, comptes bancaires et en caisse	17	218 650 289	88 257 597
Total des actifs courants		221 982 416	103 466 019
Actifs financiers destinés à être cédés	11	–	88 282 110
Total de l'actif		769 539 443	622 442 350

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

(suite et fin)

Passif

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres - Part du Groupe			
Capital et prime d'émission	18	74 955 225	74 955 225
Réserves	19	577 252 553	499 697 645
Résultat de l'exercice - Part du groupe		106 295 586	37 496 700
Total des capitaux propres - Part du Groupe		758 503 364	612 149 570
Total des capitaux propres - Part des minoritaires		431 636	692 576
<u>Passifs non courants</u>			
Impôts différés passifs	14	5 021 652	5 052 166
Dettes à long terme			
Dettes à long terme	20	4 755 241	3 945 510
Total des passifs non courants		9 776 893	8 997 676
<u>Passifs courants</u>			
Dettes à court terme			
Dettes à court terme	21	827 550	602 528
Total des passifs courants		827 550	602 528
Total du passif		769 539 443	622 442 350

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Etats des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009

(exprimé en €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net		106 310 663	37 560 963
Ajustements pour :			
Amortissements	9, 10	15 169	14 946
Résultats des entreprises associées	11	-238 226	-10 404 797
Dividendes des entreprises associées		824 309	5 154 682
Plus et moins values réalisées sur cession d'actifs financiers	11, 12, 16	-100 176 711	-17 841 999
Juste valeur des actifs financiers par le résultat	12, 16	7 974 362	9 331 627
		14 709 566	23 815 422
Acquisition d'actifs financiers (y compris actions propres)	12, 16	-65 845 594	-12 475 536
Vente d'actifs financiers	12, 16	14 569 482	45 769 059
Variation nette des prêts et créances	15	5 427 502	-1 793 507
Variation nette des emprunts et dettes	21	225 022	286 551
Autres variations		510 752	-259 003
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		-30 403 270	55 342 986
Dont :			
<i>Impôts payés</i>		-625 547	-1 864 383
<i>Intérêts payés</i>		-12 895	-4 443
<i>Intérêts reçus</i>		2 549 991	2 802 457
Acquisitions / Cessions d'actifs corporels et incorporels	10	-26 242	-1 033
Variation des prêts dans des entreprises associées	13	3 392 342	-5 942 342
Acquisitions / Créations d'entreprises associées		-15 282 218	-10 951 715
Cessions / Réduction de capital d'entreprises associées		188 875 545	2 648 905
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		176 959 427	-14 246 185
Acquisitions / Cessions d'actions propres	18	-42 038	-903 437
Dividendes versés	23	-16 121 427	-12 926 413
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-16 163 465	-13 829 850
Variation de la trésorerie		130 392 692	27 266 951
Trésorerie d'ouverture	17	88 257 597	60 990 646
Trésorerie de clôture	17	218 650 289	88 257 597
Variation de la trésorerie		130 392 692	27 266 951

Les dividendes versés sont constitués des dividendes de la maison mère et des dividendes versés par les filiales à l'extérieur du Groupe.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau de rapprochement et de variation des capitaux propres consolidés et résultat au 31 décembre 2008

(exprimé en €)	Notes	Capital et prime d'émission	Réserve légale	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Réserve pour actions propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe
Capitaux propres au 31/12/2007		74 955 225	5 984 483	388 113 065	240 311 920	-16 183 050	58 811 194	751 992 837
Dividendes versés par la maison mère	23				-12 926 413			-12 926 413
Affectation du résultat					58 811 194		-58 811 194	-
Reprise à la réserve pour actions propres	18					-903 437		-903 437
Variation de périmètre et autres mouvements					-171 046			-171 046
Produits et charges reconnus en capitaux propres et résultat de l'exercice				-163 339 071			37 496 700	-125 842 371
Capitaux propres au 31/12/2008		74 955 225	5 984 483	224 773 994	286 025 655	-17 086 487	37 496 700	612 149 570

Tableau de rapprochement et de variation des capitaux propres consolidés et résultat au 31 décembre 2009

(exprimé en €)	Notes	Capital et prime d'émission	Réserve légale	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Réserve pour actions propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe
Capitaux propres au 31/12/2008		74 955 225	5 984 483	224 773 994	286 025 655	-17 086 487	37 496 700	612 149 570
Dividendes versés par la maison mère	23				-16 121 427			-16 121 427
Affectation du résultat					37 496 700		-37 496 700	-
Annulation actions propres	18					-42 038		-42 038
Variation de périmètre et autres mouvements					321 926			321 926
Produits et charges reconnus en capitaux propres et résultat de l'exercice				55 899 747			106 295 586	162 195 333
Capitaux propres au 31/12/2009		74 955 225	5 984 483	280 673 741	307 722 854	-17 128 525	106 295 586	758 503 364

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009

Note 1 - Information générale

LUXEMPART S.A. (« la Société » ou « Luxempart ») est une société de participations financières (SOPARFI) dont le siège social est établi au 12, rue Léon Laval, L-3372 à Leudelange. La société a été constituée le 25 avril 1988 sous la dénomination de Bil Participations. L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 septembre 1992 a décidé de changer la dénomination de la société en LUXEMPART S.A.. Les états financiers consolidés se terminant aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 regroupent la société et ses filiales (le Groupe) et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. La société est cotée à la bourse de Luxembourg et est inscrite au registre du commerce sous le N° B27846. Le siège de la société est établi au 12, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

LUXEMPART S.A. est principalement active au Grand-Duché de Luxembourg et en Belgique; elle gère activement un portefeuille de participations cotées et non cotées. LUXEMPART S.A. opère aussi au travers de filiales spécialisées :

- Audiolux dans le domaine des médias et de la communication,
- Indufin Capital Partners Sicar qui développe un pôle « Private Equity », active dans les opérations de capital développement et de rachats majoritaires (MBO et LBO).

En date du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2009. Les comptes consolidés seront soumis à l'approbation et à l'autorisation de publication lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 26 avril 2010.

Note 2 - Principes de consolidation, règles d'évaluation et référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers annuels consolidés ont été préparés pour la première fois au 31 décembre 2005 (rétroactivement 1^{er} janvier 2004) en accord avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté dans l'Union Européenne.

Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (€). Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des investissements disponibles à la vente et des actifs financiers détenus à des fins de négociation qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les principes et règles comptables sont appliqués de manière cohérente et permanente dans le Groupe. Les états financiers consolidés sont préparés pour les exercices comptables se terminant aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et sont présentés avant affectation du résultat de la maison mère. L'affectation du résultat sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires le 26 avril 2010.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés sous le référentiel IFRS intègrent toutes les entreprises qui sont contrôlées (totalemment ou conjointement) ou/et qui sont influencées significativement par le Groupe.

Filiales (Intégration Globale)

On entend par filiale une entreprise dans laquelle le Groupe a un contrôle exclusif, et en détenant un pouvoir décisionnel tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe de plus de 50% des droits de vote.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le groupe et cesse le jour où ce contrôle est cédé.

Les intérêts minoritaires sont présentés au bilan consolidé dans les capitaux propres, séparément des « capitaux propres part du Groupe ». Les intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe sont également indiqués séparément dans le compte de profits et pertes.

Les charges, produits, actifs et passifs des entreprises liées sont intégralement repris dans les états financiers consolidés. Les transactions entre sociétés du Groupe, les comptes réciproques et les bénéfices non réalisés sur les transactions intragroupes sont intégralement éliminés.

Une liste des principales filiales du Groupe est présentée à la **note 22**.

Entreprises conjointes et entreprises associées (Sociétés mises en équivalence)

On entend par entreprise conjointe une entreprise qui, sur base d'un accord contractuel entre le Groupe et une ou plusieurs autres parties exerce une activité économique sous contrôle conjoint.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable de par sa participation aux décisions politiques, financières et opérationnelles de l'entreprise détenue.

L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Ces entreprises sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Une liste des entreprises associées du Groupe est présentée à la **note 22**.

Définition du Goodwill

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et dettes identifiables ainsi que des passifs éventuels d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement, d'une entreprise associée, ou d'une société mise en équivalence à la date de l'acquisition. Le goodwill est considéré comme un actif et ne fait pas l'objet d'amortissement mais bien d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture (ou à une date antérieure s'il y a perte de valeur). Le goodwill résultant de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de l'entreprise associée. Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément dans le bilan.

Dans le cas de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement, la part non amortie du goodwill est prise en compte pour la détermination du résultat sur la vente.

Badwill

Le badwill représente l'excédent de la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et dettes identifiables ainsi que des passifs éventuels d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement, d'une entreprise associée ou d'une société mise en équivalence, à la date de l'acquisition, par rapport au coût d'acquisition. Dans la mesure où un badwill subsiste après réexamen et réestimation de la juste valeur des actifs et dettes identifiables ainsi que des passifs éventuels d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entreprise associée, il est comptabilisé en bénéfice immédiatement.

Transactions en devises étrangères

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de transaction. A chaque clôture, les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice. Les pertes ou bénéfices provenant de la réalisation ou de la conversion d'éléments monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Le taux de change suivant a été utilisé pour la conversion des états financiers consolidés :

Un euro est égal au 31 décembre 2009 à :

Dollar américain	1,43 USD
------------------	----------

Principe de dépréciation d'actifs

Les goodwill ne font pas l'objet d'amortissements mais d'un test de dépréciation réalisé annuellement à la clôture de l'exercice (ou à une date antérieure s'il existe une indication de dépréciation de valeur).

En outre, à chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations dans les entreprises associées ainsi que celle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs.

S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminué des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles à durée définie

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont évaluées à leurs coûts d'acquisitions diminués des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation et de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet de réévaluations.

La durée d'utilité est la suivante :

Logiciels acquis	3 ans
------------------	-------

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à leurs coûts d'acquisitions (y compris les frais directs accessoires de mise en service) diminués des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur la base d'une estimation de la durée d'utilisation de l'immobilisation en question. Les coûts relatifs à la maintenance sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de réévaluations.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations, machines, outillages et matériels de transport	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles, mobilier	10 ans

Placements en titres

Autres participations disponibles à la vente (AFS)

Les autres participations disponibles à la vente reprises en immobilisations financières comprennent des participations dans des sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable. Cette absence d'influence notable est présumée si le groupe ne détient pas, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote. Ces participations sont considérées comme des titres disponibles à la vente et sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une évaluation à la juste valeur à chaque arrêté de compte, dont les variations sont comptabilisées dans la réserve de réévaluation dans les capitaux propres.

Les titres cotés sont évalués sur base de leur cours de bourse de clôture. Les titres non cotés sont évalués sur base de méthodes d'évaluation en ligne avec les prescriptions de l'« European Venture Capital Association » (EVCA). Les sociétés Holding sont évaluées sur base de leur valeur intrinsèque diminuée en principe d'une décote de non liquidité.

Un mécanisme de dépréciation est appliqué pour les actifs disponibles à la vente en cas de survenance d'évènements, circonstances, changements ou projections dévalorisant significativement ou durablement la juste valeur desdits actifs financiers disponibles à la vente.

Si la juste valeur constatée à la date de clôture est dévalorisée par rapport à la période de référence précédente mais reste supérieure au prix d'acquisition IFRS, la dépréciation est comptabilisée dans le poste de réserve de réévaluation.

Si la juste valeur constatée à la date de clôture est dévalorisée par rapport à la période de référence en dessous du prix d'acquisition IFRS, le Comité d'audit propose au Conseil d'administration de déprécier la différence entre la juste valeur et le prix d'acquisition non par le poste de la réserve de réévaluation mais par le compte de profits et pertes.

En cas de survenance d'un évènement post clôture connu avant l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, celui-ci peut, sur avis du Comité d'Audit, déroger à la dépréciation si le caractère durable de la dépréciation a disparu suite à l'évènement post clôture.

En cas de cession d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable (valeur au bilan à la date de cession, corrigée du montant accumulé en capitaux propres au titre des réévaluations périodiques à la juste valeur de la participation) est portée dans le compte de profits et pertes.

La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

Actifs financiers détenus à des fins de négociation

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont des actifs acquis principalement en vue d'être vendus à court terme.

Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les plus et moins-values latentes sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif.

En cas de cession d'un actif financier détenu à des fins de négociation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur nette comptable est portée dans le compte de profits et pertes.

La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

Actifs financiers destinés à être cédés

Lorsque, à la date de clôture des états financiers, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés soient cédés, ils sont désignés comme actifs (ou groupes) détenus en vue d'être cédés. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture des états financiers, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et réaliser leur vente dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants (ou groupes) détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés séparément dans le bilan.

La transaction est comptabilisée à la date de règlement.

Créances

Les prêts et autres créances sont des actifs non cotés en bourse et remboursables à échéance fixe. Ils prennent naissance lorsque le Groupe, soit met des fonds à disposition, soit met à disposition des biens ou des services. Ils font partie des actifs courants pour autant que leur échéance n'excède pas 12 mois postérieurs à la date de clôture (court terme). Autrement, ils font partie des actifs non courants (long terme).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale (coût historique) diminuée des réductions de valeur couvrant les montants considérés comme non recouvrables dès lors que le Groupe estime nécessaire. La constitution de la dépréciation d'actifs est comptabilisée dans le compte de profits et pertes.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que des placements très liquides facilement convertibles.

Capital

Les actions émises sont considérées comme étant représentatives du capital social. Lorsqu'une société du Groupe acquiert les actions de la maison mère, le prix payé y compris les coûts exposés y afférents sont portés en diminution des fonds propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées. Lorsque de telles actions sont cédées, le prix de cession net de frais exposés lors de cette opération de cession et net de taxes est ajouté aux fonds propres du Groupe.

Les capitaux propres émis sont enregistrés pour le montant de trésorerie obtenue en contrepartie, après déduction des coûts d'émission directs.

Les actions du Groupe, rachetées au cours de l'exercice 2009 ont été diminuées des capitaux propres pour un montant total de € 42.038. Le nombre d'actions propres est détaillé dans la **note 18**.

Gestion du capital

Le Groupe gère son capital et procède à des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des opportunités d'investissement. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe pourrait émettre de nouvelles actions, rembourser une partie du capital ou ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires. Toutefois, la structure du capital n'a pas été modifiée au cours des trois dernières années.

Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires productifs d'intérêts sont comptabilisés au montant de la trésorerie obtenu, après déduction d'éventuels frais directs d'émission. Les frais de transaction (s'ils sont matériels) sont amortis sur la durée de vie résiduelle de la dette. Les crédits en compte courant font partie des dettes à court terme.

Impôts différés

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions légales. Les avances payées au titre d'un exercice spécifique et les provisions pour impôts sur le résultat (IRC et ICC) estimés pour le même exercice fiscal sont compensées.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporaire apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur à laquelle il figure au bilan consolidé. L'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition marginal ainsi que les dispositions de la loi en vigueur au moment du calcul.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'actif lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables seront disponibles, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé.

Lorsqu'une société du Groupe a un historique de pertes fiscales, le Groupe ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où le Groupe dispose d'éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible lors des exercices futurs.

Provisions et autres passifs

Les provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation effective (juridique ou implicite) résultant d'événements passés qui engendrera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être raisonnablement estimé.

Les autres passifs sont enregistrés à leur valeur nominale.

Méthodes comptables, changements d'estimations comptables

Les méthodes comptables adoptées au 31 décembre 2009 sont cohérentes avec l'exercice précédent sauf :

- IAS 1, Présentation des états financiers : un amendement à IAS 1 a été émis en septembre 2007 et est effectif pour les périodes commençant après le 1er janvier 2009. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de profits et pertes consolidé et état du résultat global consolidé). Le Groupe a également choisi de ne pas changer la dénomination des états et de ne pas utiliser les titres tels que présentés dans la norme,
- IAS 23, Coûts d'emprunt.
- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations.
- IFRS 7 révisée, Instruments financiers : informations à fournir : Améliorations des informations à donner sur les instruments financiers.
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations effectives après le 31 décembre 2009 :

- IFRS 1 révisée, Première adoption des normes internationales d'information financière : exemptions additionnelles pour les premiers adoptants.
- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises.
- IFRS 9, Instruments financiers : Classification et évaluation des actifs financiers.
- IAS 24, Informations relatives aux parties liées, amendements.
- IAS 27, États financiers consolidés et individuels, amendements.
- IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, reclassement d'actifs financiers et éléments couverts éligibles, amendements.
- IFRIC 9 et IAS 39 versions révisées, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Dérivés incorporés,
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, obligatoire aux exercices ouverts au 31 décembre 2009,
- IFRIC 17, Distributions en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18, Transferts d'actifs des clients.

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience.

Note 3 - Information sectorielle

LUXEMPART S.A. est une société de participations financières. Chaque participation est gérée et cédée dans l'objectif de maximiser la valeur pour l'actionnaire.

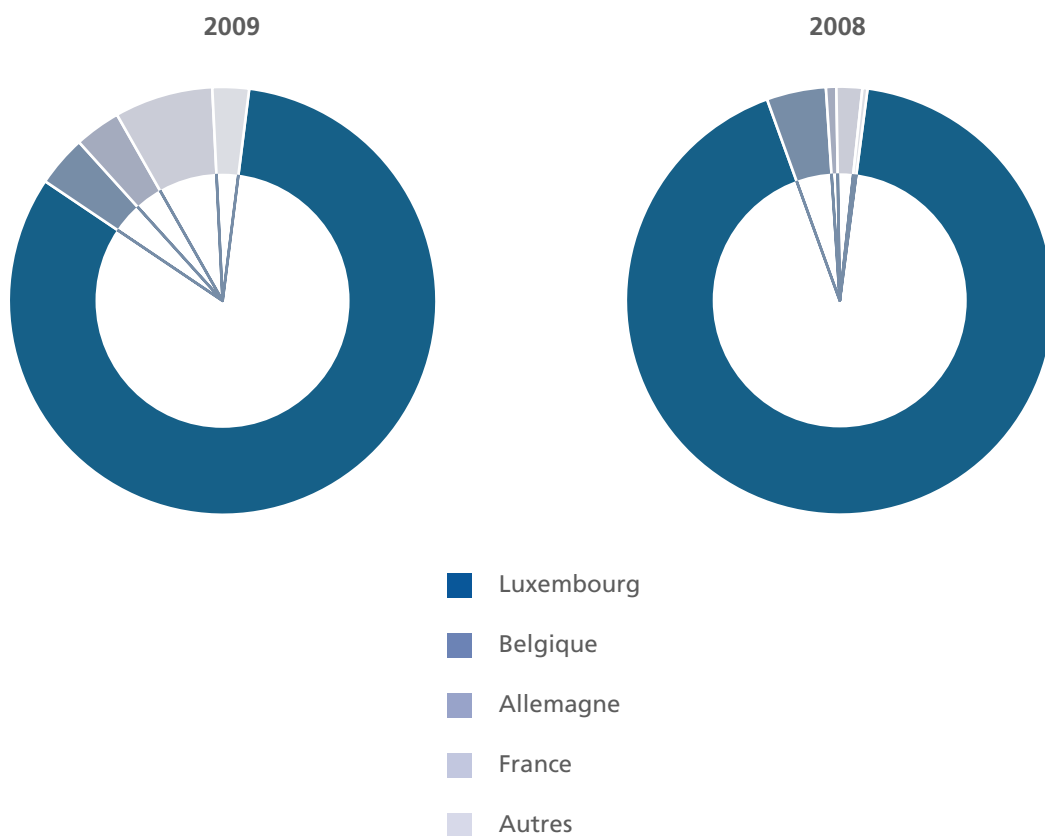
Les investissements du Groupe sont essentiellement effectués dans des titres non cotés (Private Equity) et des titres cotés.

Dans le cadre de l'information sectorielle, le Groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels spécifiques.

Les immobilisations financières et les principaux revenus sont ventilés par zone géographique.

a. Immobilisations financières

(Chiffres en €)	2009	2008
Luxembourg	447 819 801	474 349 595
Belgique	21 449 158	22 740 450
Allemagne	19 401 297	4 087 508
France	40 621 342	10 348 941
Autres	15 675 234	1 425 558
Total	544 966 832	512 952 052



b. Revenus des immobilisations financières

(Chiffres en €)	2009	2008
Luxembourg	15 113 179	17 209 713
Belgique	1 361 100	1 500 993
France	890 341	199 766
Autres	754 038	-
Total	18 118 658	18 910 472

c. Revenus d'intérêts

(Chiffres en €)	2009	2008
Luxembourg	2 285 175	2 774 098
Belgique	14 808	11 377
Allemagne	259 200	211 833
Total	2 559 183	2 997 308

d. Gains ou pertes réalisés sur cession d'immobilisations financières

(Chiffres en €)	2009	2008
Luxembourg	100 586 839	19 812 495
Belgique	-1 087 731	-
Allemagne	-	21 296
Total	99 499 108	19 833 791

e. Gains ou pertes réalisés sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de négociation

(Chiffres en €)	2009	2008
Belgique	333 046	82 240
Autres	344 557	-2 074 032
Total	677 603	-1 991 792

Note 4 - Autres charges d'exploitation

Le tableau qui suit donne le détail des charges d'exploitation.

(Chiffres en €)	2009	2008
Impôts et taxes autres que l'impôt sur le revenu	228 871	242 646
Indemnités versés aux administrateurs	206 667	212 000
Honoraires	3 858 686	1 745 380
Frais de location	54 654	53 707
Frais d'assurance	25 538	25 702
Frais administratifs et autres charges diverses d'exploitation	606 499	301 815
Total	4 980 915	2 581 250

Toutes les charges sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes au moment de la transaction.

Note 5 - Frais de personnel et avantages

Les tableaux qui suivent donnent le détail des frais.

Catégories	2009	2008
Cadres	2	2
Employés	5	4
	7	6
(Chiffres en €)	2009	2008
Rémunérations, salaires et bonus	942 917	773 021
Charges sociales	60 453	51 756
Plan de pensions complémentaires	46 563	39 588
Plan de stock options	131 801	–
	1 181 734	864 365

Le Groupe a opté pour un régime de contributions définies et verse des cotisations annuellement à une entité distincte (Foyer Vie). Le Groupe n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations complémentaires si la dite entité n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par les membres du personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les primes sont payées annuellement et comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

Plan de stock options en faveur de la direction

Luxempart a mis en place au cours du premier semestre 2009 un plan de stock option en faveur des membres de la direction.

En mai 2009, le Conseil d'administration a attribué 1 575 options Luxempart avec un prix d'exercice de 212 euros par titre.

La juste valeur des options est calculée selon une matrice utilisant une analyse de Monte-Carlo. Les résultats de la matrice utilisée ont été back-testés par le modèle de Black-Scholes. Une charge de personnel est constatée en compte de profits et pertes.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de la période :

Nombre d'options au 01/01/2009	–
Options émises en 2009	1 575
Nombre d'options au 31/12/2009	1 575

Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques du plan :

Caractéristique du plan de stock options	
Nombre d'options au 31/12/2009	1 575
Prix d'exercice par action	212
Période d'exercice	mai 2012 - mai 2019
Terme de l'option après application de la période de vesting	10 ans
Cours de bourse lors de l'attribution	220
Juste valeur moyenne pondérée des options	83,68 €
Rendement sur dividende	8,00%
Volatilité annuelle attendue	29,45%
Taux d'actualisation	3,38%

La volatilité attendue est calculée sur la base de la volatilité journalière annualisée du cours de bourse de Luxempart depuis le 1^{er} janvier 2000.

Note 6 - Dividendes sur immobilisations financières

Le tableau qui suit analyse les dividendes perçus au cours de l'exercice et leurs classifications segmentaires.

(Chiffres en €)		2009	2008
Foyer S.A. chez Luxempart	Banque et Assurances	469 412	622 588
Foyer Finance S.A. chez Luxempart	Holding	1 812 749	1 724 323
Dexia S.A. chez Luxempart	Banque et Assurances	–	184 093
SES Global S.A. chez Luxempart	Média et communications	8 275 254	7 522 958
SES Global S.A. chez Audiolux	Média et communications	–	1 498 703
RTL Group S.A. chez Audiolux	Média et communications	3 393 345	4 847 635
Autres	Private Equity	4 167 898	2 510 172
Total		18 118 658	18 910 472

Note 7 - Produits, charges et intérêts assimilés

Les tableaux qui suivent donnent le détail des produits, charges et intérêts assimilés.

a. Intérêts et produits assimilés

(Chiffres en €)	2009	2008
Intérêts créditeurs	2 559 183	2 997 308
Total	2 559 183	2 997 308

b. Intérêts et charges assimilées

(Chiffres en €)	2009	2008
Frais bancaires et intérêts débiteurs	69 626	92 243
Autres charges	141 007	76 200
Total	210 633	168 443

Les intérêts créditeurs sont essentiellement des intérêts sur les comptes dépôts auprès des établissements de crédit. Une analyse du risque financier relatif aux intérêts est détaillée dans la **note 26**.

Les frais bancaires et intérêts débiteurs reprennent essentiellement les intérêts sur les avances de trésorerie à court terme de l'exercice.

Note 8 - Charge d'impôts exigibles et différés

Le Groupe a enregistré la charge d'impôts exigible sur le résultat social de l'ensemble des sociétés du Groupe comme suit :

a. Détail du poste impôt sur les activités ordinaires et autres impôts

(Chiffres en €)	2009	2008
Impôt sur le revenu des collectivités	283 981	141 856
Impôt commercial communal	90 305	46 500
Impôts différés	-	-669 392
Impôts sur le résultat des activités ordinaires (b.)	374 286	-481 036
Impôt sur la fortune	408 778	522 300
Total	783 064	41 264

b. Réconciliation de la charge d'impôts sur le résultat des activités ordinaires

(Chiffres en €)	2009	2008
Résultat avant impôts (hors résultat des sociétés mises en équivalence)	106 855 500	27 197 431
Taux moyen d'imposition de la société-mère	29,34%	29,34%
Charge d'impôt théorique	31 351 404	7 979 726
Régimes fiscaux particuliers des Sicar	376 686	-
Impact fiscal des régularisations des années antérieures	5 286	188 356
Pertes fiscales de l'entreprise non activées	3 382 149	1 219 156
Impact fiscal des plus-values non imposables	-29 514 113	-4 411 269
Impact fiscal des dividendes non imposables	-5 227 126	-5 457 005
Charge d'impôt totale	374 286	-481 036

L'impact fiscal des régularisations des années antérieures résulte de provisions fiscales relatives à des corrections de valeur non déductibles.

Au 31 décembre 2009, LUXEMPART S.A. n'a pas comptabilisé les pertes fiscales reportables en raison de l'incertitude concernant les profits imposables à moyen terme.

Note 9 - Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles survenus au cours des exercices 2008 et 2009 se résument comme suit :

Valeur comptable brute (Chiffres en €)	Logiciels acquis
au 31/12/2007	5 927
Investissement et désinvestissement	-
au 31/12/2008	5 927
Investissement et désinvestissement	18 860
au 31/12/2009	24 787
Amortissements (Chiffres en €)	Logiciels acquis
au 31/12/2007	5 217
Amortissement	710
au 31/12/2008	5 927
Amortissement	1 566
au 31/12/2009	7 493
Valeur nette comptable (Chiffres en €)	Logiciels acquis
au 31/12/2008	-
au 31/12/2009	17 294

Note 10 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles survenus au cours des exercices 2008 et 2009 se résument comme suit :

Valeur comptable brute (chiffres en €)	Matériel et bureau et Informatique	Matériel roulant	Total
au 31/12/2007	32 772	52 719	85 491
Investissement et désinvestissement	1 033	-	1 033
au 31/12/2008	33 805	52 719	86 524
Investissement et désinvestissement	7 382	-	7 382
au 31/12/2009	41 187	52 719	93 906
Amortissements (chiffres en €)	Matériel et bureau et Informatique	Matériel roulant	Total
au 31/12/2007	25 843	17 748	43 591
Amortissement	3 691	10 544	14 235
au 31/12/2008	29 534	28 292	57 826
Amortissement	3 059	10 544	13 603
au 31/12/2009	32 593	38 836	71 429
Valeur nette comptable (chiffres en €)	Matériel et bureau et Informatique	Matériel roulant	Total
au 31/12/2008	4 271	24 427	28 698
au 31/12/2009	8 594	13 883	22 477

Note 11 - Sociétés mises en équivalence

Les tableaux qui suivent donnent le détail des participations dans des entreprises mises en équivalence au titre de 2008 et 2009.

(Chiffres en €)

Juste valeur au 31/12/2007	115 823 906
Acquisitions durant l'exercice	4 136 080
Sociétés destinées à être cédés	-84 474 816
Goodwill sur acquisitions de participation	1 145 628
Quote-part du résultat	2 978 589
IAS 39 sur actifs financiers des filiales	4 912 136
Variation de périmètre et autres	783 716
Juste valeur au 31/12/2008	45 305 239
Acquisitions durant l'exercice	15 282 218
Quote-part du résultat	238 226
IAS 39 sur actifs financiers des filiales	5 472 602
Variation de périmètre et autres	-550 983
Juste valeur au 31/12/2009	65 747 302

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition. La valeur comptable fluctue en fonction :

- de la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition,
- des ajustements relatifs aux réévaluations des immobilisations financières (Participations disponible à la vente) selon IAS 39 qui sont comptabilisés par variation des capitaux propres dans les filiales.

La réévaluation des actifs financiers détenus par des sociétés mises en équivalence est enregistrée directement en réserve de réévaluation dans les capitaux propres (**note 22 et 19**).

En date du 23 janvier 2009, LUXEMPART S.A. a cédé sa participation de 51% dans Luxempart-Energie S.A. au groupe énergétique allemand RWE et de ce fait dans Cegedel. Cette cession a généré une plus value de € 100.593.435.

Au 15 juillet 2009, Luxempart a participé à l'augmentation de capital dans DS Care à hauteur de sa participation soit pour un montant de € 7.161.140. Cette augmentation de capital a été réalisée par un apport en numéraire de € 3.725.726 d'une part et d'autre part par la conversion du prêt actionnaire pour un montant de € 3.435.414.

Courant 2009, la cession de 1,68% du capital de Quip interim Holding et la dilution dans le capital de Indufin ont généré une moins value de € 65 984.

Actifs financiers destinés à être vendus

Juste valeur au 31/12/2007	-
Transfert vers actifs financiers destinés à être vendues	84 474 816
Quote-part du résultat des sociétés mise en équivalence destinées à être vendues	7 426 208
Elimination des dividendes	-3 456 044
Variation de la juste valeur par les réserves	-115 996
Variation de périmètre et autres	-46 874
Juste valeur au 31/12/2008	88 282 110
Cession des sociétés mises en équivalence	-88 282 110
Juste valeur au 31/12/2009	-

Cours de bourse des sociétés mises en équivalence et cotées en bourse

Cours de bourse (Chiffres en €)	2009	2008
Cegedel s.a.	n/a	164,00

Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

(Chiffres en €)	Groupe Utopia	Indufin Capital Partners S.A.	Indufin S.A.	Bergilux Holding S.A.	DS Care S.A.	QUIP Interim Holding GmbH
Total des Capitaux Propres	22 007 539	91 244 812	417 022	526 390	15 968 154	4 388 341
Total Actif / Passif	49 371 854	91 504 693	2 567 377	972 599	47 682 743	28 656 933
Chiffre d'affaires	38 207 177	n/a	1 080 928	n/a	23 798 786	30 188 080
Résultat de la période	2 943 204	308 922	153 296	-65 329	-1 477 798	-1 157 569

Note 12 - Autres participations disponibles à la vente

(Chiffres en €)	Total
Juste valeur au 31/12/2007	557 592 490
Entrée de l'exercice	11 485 390
Sortie de l'exercice	-38 158 527
Plus values réalisées	19 833 791
Variation de la juste valeur par les réserves	-168 505 754
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	-2 882 687
Juste valeur au 31/12/2008	379 364 703
Entrée de l'exercice	62 833 997
Sortie de l'exercice	-4 123 735
Plus ou moins values réalisées	-1 028 343
Variation de la juste valeur par les réserves	50 455 024
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	-8 282 116
Juste valeur au 31/12/2009	479 219 530

La variation de la juste valeur par le compte de résultat est relative à un impairment sur notre investissement dans Poweo.

Une partie des positions reprises ci-dessus est soumise aux risques de marché. Une analyse du risque liée à la fluctuation des cours est reprise à la **note 26**.

Hiérarchie de la juste valeur

Le groupe utilise une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données permettant d'établir les évaluations.

Niveau 1 : Cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 : Données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix) ;

Niveau 3 : Données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables

(Chiffres en €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Juste valeur au 31/12/2007	396 724 968	90 096 111	70 771 411	557 592 490
Entrée de l'exercice	8 001 365	3 394 522	89 504	11 485 391
Sortie de l'exercice	-32 284 553	-	-5 873 974	-38 158 527
Plus values réalisées	15 034 999	21 174	4 777 618	19 833 791
Variation de la juste valeur par les réserves	-132 316 775	-25 530 255	-10 658 725	-168 505 755
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	-1 572 062	-	-1 310 625	-2 882 687
Juste valeur au 31/12/2008	253 587 942	67 981 552	57 795 209	379 364 703
Entrée de l'exercice	60 887 810	1 104 459	841 728	62 833 997
Sortie de l'exercice	-3 702 151	-19 104	-402 480	-4 123 735
Plus ou moins values réalisées	1 277 250	9 732	-2 315 325	-1 028 343
Variation de la juste valeur par les réserves	44 031 207	9 148 656	-2 724 839	50 455 024
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	-8 282 116	-	-	-8 282 116
Juste valeur au 31/12/2009	347 799 942	78 225 295	53 194 293	479 219 530

Note 13 - Créances à long terme

Le tableau qui suit donne le détail des créances à long terme.

(Chiffres en €)	2009	2008
Prêts	2 550 000	5 942 342
Total	2 550 000	5 942 342

La juste valeur des différentes composantes des créances à long terme ne diffère pas significativement de la valeur comptable. Ces créances sont supérieures à un an et concernent des prêts accordés à des sociétés mises en équivalence.

Note 14 - Impôts différés

Les impôts différés constatés au bilan s'analysent comme suit :

(Chiffres en €)	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs	
	2009	2008	2009	2008
Actifs financiers	424	53 239	415 651	446 165
Réserves immunisées	–	–	4 606 001	4 606 001
Total	424	53 239	5 021 652	5 052 166

Réconciliation des ajustements par le compte de résultat (note 8)

(Chiffres en €)	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs	
	2009	2008	2009	2008
Actifs financiers	–	–	–	-669 392
Total	–	–	–	-669 392

IAS 12

LUXEMPART S.A. bénéficie des dispositions de l'article 54 LIR sur les exemptions fiscales des plus-values réalisées. Ce poste a été réintégré dans les fonds propres du Groupe après déduction d'un impôt différé passif d'un montant de € 4.606.001 au cours de l'exercice 2009 (2008 : € 4.606.001).

Le poste « Actifs financiers » comporte les impôts différés relatif à IAS 39 ci-dessous et les impôts différés calculés sur les plus et moins-values latentes comptabilisées par le compte de profits et pertes.

IAS 39

Le mouvement des impôts différés au passif relatif à la norme IAS 39 représente la part d'impôts différés dans la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente. Les diverses participations ne disposant pas du régime Mère/Fille (*) donnent lieu au calcul d'un impôt différé :

- Passif dans le cas d'une plus-value latente,
- Actif dans le cas d'une moins-value latente.

Note 15 - Créances à court terme

Le tableau qui suit donne le détail des créances à court terme.

(Chiffres en €)	2009	2008
Créances fiscales	816 475	822 709
Créances commerciales	146 866	39 048
Autres créances	12 834	6 195 390
Comptes de régularisation	653 470	–
Total	1 629 645	7 057 147

La juste valeur des différentes composantes des créances à court terme ne diffère pas significativement de la valeur comptable. L'échéance des créances à court terme est inférieure à 1 an.

Les autres créances sont composées de créances envers nos filiales consolidées par mise en équivalence.

Le compte de régularisation correspond à un achat de titres en instance de livraison au 31 décembre 2009.

(*) Article 166 bis LIR

Note 16 - Actifs financiers détenus à des fins de négociation

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(Chiffres en €)	
Juste valeur au 31/12/2007	23 212 392
Entrée de l'exercice	990 146
Sortie de l'exercice	-7 610 531
Plus ou moins values réalisées	-1 991 792
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	-6 448 940
Juste valeur au 31/12/2008	8 151 275
Entrée de l'exercice	3 011 597
Sortie de l'exercice	-10 445 747
Plus ou moins values réalisées	677 603
Variation de la juste valeur par le compte de résultat	307 754
Juste valeur au 31/12/2009	1 702 482

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation comprennent essentiellement des actions et des parts d'OPC qui sont soumis à un risque de marché. Une analyse du risque lié à la fluctuation des cours est détaillée à la **note 26**.

Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit donne le détail de la trésorerie.

(Chiffres en €)	2009	2008
Dépôts bancaires auprès des établissements de crédits	163 297 378	69 500 000
Avoirs en banque et encaisse	55 352 911	18 757 597
Total	218 650 289	88 257 597

Les dépôts à termes ont généralement des échéances qui vont de 15 à 30 jours en fonction des besoins en liquidités du Groupe. Les dépôts sont rémunérés à des taux variables en vigueur sur le marché. Une analyse du risque de liquidité est reprise à la **note 26**.

Note 18 - Capital, prime d'émission et résultat par action

a. Capital et prime d'émission

(Chiffres en €)	2009	2008
Capital souscrit	59 844 825	59 844 825
Prime d'émission	15 110 400	15 110 400
Total	74 955 225	74 955 225

b. Nombre d'actions

	2009	2008
Nombre d'actions émises au 01/01	2 393 793	2 393 793
Nombre d'actions propres détenues	90 732	85 505
Nombre d'actions en circulation au 01/01	2 303 061	2 308 288
Nombre d'actions propres acquises ou cédés au cours de la période	215	5 227
Nombre moyen d'actions propres acquises ou cédés au cours de la période	-202	-466
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31/12	2 302 859	2 307 822

c. Résultat par action

(Chiffres en €)	2009	2008
Résultat net de l'exercice - part du groupe	106 295 585	37 496 700
Nombre moyen pondéré d'actions émises	2 302 859	2 307 822
Résultat net par action - part du groupe	46,16	16,25

Au 31 décembre 2009, le capital souscrit s'élève à € 59.844.825 et est représenté par 2.393.793 actions entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à un dividende et procure une voix lors des Assemblées générales.

Le capital autorisé s'élève à € 90.000.000.

Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

A la date du 31 décembre 2009, le Groupe n'a pas émis d'actions nouvelles, mais a racheté 215 actions propres pour un montant total de € 42.038. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation servant au calcul du résultat par action est de € 2.302.859.

Note 19 - Réserves

Le tableau qui suit donne le détail des réserves.

a. Réserves

(Chiffres en €)	2009	2008
Réserve légale	5 984 483	5 984 483
Réserve de réévaluation	280 673 741	224 773 994
Réserve pour actions propres	-17 128 525	-17 086 487
Total	269 529 699	213 671 990

b. Autres réserves

(Chiffres en €)	2009	2008
Réserves consolidées	297 655 955	275 958 756
Réserve spéciale	9 445 899	9 445 899
Réserves pour impôt sur la fortune imputé	621 000	621 000
Total	307 722 854	286 025 655
Total général	577 252 553	499 697 645

Réserve légale

Sur le bénéfice net des comptes élaborés selon les référentiels luxembourgeois, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

Réserve de réévaluation

Au 31 décembre 2009, ce poste s'élève à € 280.673.741 (2008 : € 224.773.994) et comprend essentiellement les plus et moins-values latentes nettes d'impôts différés émanant de la variation de la juste valeur des autres participations disponibles à la vente selon les dispositions d'IAS 39. Au cours de l'exercice 2009 une quote-part de la réserve de réévaluation a été transférée dans le compte de profits et pertes du fait de la cession d'une partie des actifs financiers. Cette quote-part s'élève à € -1.028.343 (2008 : € 19.833.791) et se trouve dans le poste « Gains réalisés sur cession d'immobilisation financières ».

Réserve spéciale

Au 31 décembre 2009, ce poste s'élève à € 9.445.899 (2008 : € 9.445.899) et comprend les plus-values de cession sur titres immunisés fiscalement (Postes spéciaux avec quote-part de réserve). Ces plus-values, portées au passif du bilan, résultent de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et doivent être réinvesties avant la fin du deuxième exercice d'exploitation suivant celui de l'aliénation. A défaut de réinvestissement dans les délais, ces plus-values seront extournées par le compte de profits et pertes au niveau des comptes sociaux et soumises à l'impôt.

Réserves consolidées

Les réserves consolidées comprennent la variation des réserves des sociétés consolidées au courant de l'exercice sous revue, ainsi que d'éventuels mouvements liés aux écritures de consolidation. Ces réserves reprennent également les ajustements IFRS des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation. Le montant total de ces réserves au 31 décembre 2009 s'élève à € 297.655.955 (2008 : € 275.958.756).

Réserves pour impôts sur la fortune imputée

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la société mère LUXEMPART S.A. a imputé la charge de l'impôt sur la fortune sur le montant de l'impôt sur le revenu des collectivités. Afin de se conformer à la législation concernée, la Société a décidé d'affecter à une réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune. Cette réserve est incluse dans le poste des « Autres réserves » et est de € 621.000 au 31 décembre 2009 (2008 : € 621.000).

Note 20 - Dettes à long terme

(Chiffres en €)	2009	2008
Dettes fiscales	4 607 216	3 930 229
Autres dettes	148 025	15 281
Total	4 755 241	3 945 510

Les provisions pour impôts sont essentiellement localisées dans Audiolux S.A. et Luxempart S.A.. Il s'agit des provisions fiscales pour l'impôt sur le revenu et l'impôt commercial communal des années antérieures.

Note 21 - Dettes à court terme

(Chiffres en €)	2009	2008
Dettes fiscales et sociales	494 324	194 092
Dettes commerciales	321 874	358 867
Autres dettes	–	45 000
Comptes de régularisation	11 352	4 569
Total	827 550	602 528

Les dettes fiscales et sociales, les dettes commerciales et autres dettes proviennent essentiellement de sommes dues à nos divers fournisseurs et prestataires de services dans le cadre de nos activités. Elles sont inférieures à 3 mois.

La juste valeur des dettes à court terme ne diffère pas significativement de la valeur comptable.

Note 22 - Liste des filiales et entités conjointes consolidées

a. Filiales consolidées par intégration globale

Société	Adresse	Taux d'intégration 2009	Taux d'intégration 2008	Activité
Audiolux S.A.	12, Rue Léon Laval L - 3372 Leudelange	99,75%	99,56%	Holding - Média et Communication
Luxempart Capital Partners Sicar S.A.	12, Rue Léon Laval L - 3372 Leudelange	100,00%	100,00%	Holding - Média et Communication
Luxempart Ireland Limited	1st Floor, Riverview House 21-23 City Quay Dublin 2	100,00%	–	Holding

b. Filiales consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	Taux d'intégration 2009	Taux d'intégration 2008	Activité
Groupe Utopia (**)	45, av. J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg	54,67%	54,48%	Groupe cinématographique
Groupe Cegedel (*)	2, rue Thomas Edison L – 8080 Strassen	–	15,65%	Energie
Luxempart-Energie S.A.(**)	12, Rue Léon Laval L - 3372 Leudelange	–	51,00%	Holding Energie
Indufin Capital Partners S.A. (**)	12, Rue Léon Laval L - 3372 Leudelange	50,00%	50,00%	Private Equity
Indufin S.A.(**)	Interlevenlaan, 15/B1 B-3001 Leuven / Haasrode	40,00%	50,00%	Private Equity
Vanoplast S.A.(**) (***)	161, Drève Richelle B-1410 Waterloo	–	50,00%	Holding
Bergilux Holding S.A.(**) (***)	9b, Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg	40,00%	50,00%	Holding
DS Care S.A.(**)	14, Rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg	45,05%	45,05%	Private Equity
QUIP Interim Holding GmbH (**)	Markt 45-47 D-52062 Aachen	52,66%	54,34%	Private Equity

(*) Société détenue par Luxempart Energie S.A.

(**) Société sous contrôle conjoint

(***) Société détenue par Indufin S.A.

Les investissements détenus par Indufin Capital Partners S.A. ne sont pas consolidés par mise en équivalence mais évalués à la juste valeur au sein d'Indufin Capital Partners S.A., elle-même mise en équivalence (**note 11**).

Nos investissements dans Quip et Utopia sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence car les statuts et les pactes d'actionnaires qui en découlent prévoient un contrôle conjoint.

La valeur de mise en équivalence de ces participations s'établit au 31 décembre 2009 à € 65.747.302 (2008 : € 45.305.238) (**note 11**). Selon IAS 31 et à titre alternatif, les sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

En janvier 2009, LUXEMPART S.A. a cédé sa participation de 51% dans Luxempart-Energie S.A. au groupe énergétique allemand RWE et de ce fait dans Cegedel.

La société Vanoplast S.A. détenue par Indufin a été liquidée en 2009.

Note 23 - Dividendes

Un dividende final de € 7 brut par action (€ 5,60 dividende ordinaire + € 1,40 de dividende extraordinaire), contre € 5,60 brut par action en 2008, a été payé au cours du 1^{er} semestre 2009 au titre de l'exercice 2008.

(Chiffres en €)	2009	2008
Dividende de l'exercice antérieur payé au cours de l'exercice	16 121 427	12 926 413
Dividende total payé au cours de l'exercice	16 121 427	12 926 413

Les comptes de l'exercice 2009 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2010. Celui-ci n'a pas été comptabilisé comme une dette dans les états financiers 2009.

Le Conseil d'Administration propose un dividende ordinaire de € 6,20 brut par action. Les modalités de paiement du dividende seront communiquées lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2010.

Note 24 - Principaux droits et engagements hors bilan

Luxempart S.A., dans le cadre de son engagement de € 9.100.000, a versé € 7.181.986 pour l'augmentation de capital de DS Care S.A.. L'engagement restant s'élève à € 1.918.014.

Luxempart Capital Partners SICAR S.A. s'est engagé dans divers fonds d'investissement pour un montant total de € 12.257.490. Au 31 décembre 2009, € 8.918.658 ont été versés.

Note 25 - Rémunérations allouées aux administrateurs et aux organes de la direction

(Chiffres en €)	2009	2008
Tantièmes, Indemnités fixes et jetons de présence	258 333	264 400
Rémunération cadres dirigeants	640 379	524 895
Total payé au cours de l'exercice	898 712	789 295

Les rémunérations allouées aux administrateurs et aux organes de la direction au cours de l'exercice 2009 sont intégrées dans le poste « autres charges d'exploitation ».

Note 26 - Risques financiers

Le risque majeur du Groupe est l'exposition de ses actifs financiers au risque de marché. La politique de gestion de ce risque est mise en place et contrôlée par le Comité de Gestion, le conseil d'administration et le Comité d'audit.

Les investissements dans les sociétés cotées représentent au 31 décembre 2009 45,83% (2008 : 55,43%) de l'actif net du Groupe.

Les investissements du Groupe sont essentiellement dans des sociétés cotées en bourse (bourse de Luxembourg, bourse de Bruxelles et bourse de Paris). Le tableau ci-dessous présente l'investissement par classe d'actif sur base du total des actifs financiers.

	2009	2008
Investissement dans des sociétés cotées	63,62%	65,27%
Investissement en Private Equity	34,28%	30,28%
Investissement en Fonds de Private Equity	2,09%	4,45%
Total	100,00%	100,00%

Gestion du risque de marché

Le risque de marché s'applique à la perte de valeur des actifs investis via la bourse en actions ou parts d'OPC. Ces titres sont cotés en bourse et ainsi soumis aux variations et aux risques inhérents aux marchés financiers. Il est possible qu'à un moment donné la valeur de tout ou partie de ces titres soit inférieure à la dernière valeur comptable arrêtée. Une analyse de sensibilité des actifs investis est reprise dans le tableau ci-dessous. Un intervalle de variation de + 10% à - 25% a été appliqué sur l'évaluation au 31 décembre 2009. Cette variante influence les réserves et le compte de profits et pertes. Cette variable de risque est pertinente et raisonnablement possible. LUXEMPART S.A. a une vision long terme de ses participations et ne désinvestit donc pas systématiquement en fonction de la volatilité des cours. Néanmoins LUXEMPART S.A. effectue un suivi quotidien de l'évolution des cours de ses participations cotées.

(Chiffres en €)	+10%	+5%	-10%	-15%	-20%	-25%
Variation par le compte de résultat	47 635	23 817	-47 635	-71 452	-95 269	-119 087
Variation par les réserves	34 779 994	17 389 997	-34 779 994	-52 169 991	-69 559 989	-86 949 986

Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt consiste à couvrir (totalement ou partiellement) la fluctuation des taux d'intérêt sur la dette par un taux d'intérêt fixe suivant une politique propre arrêtée par le Conseil d'Administration de chaque entité en fonction des besoins de celle-ci.

La durée moyenne du placement des dépôts à terme est de 30 jours et le taux moyen est de 1,67%. A ce jour, le taux moyen est de 0,62%. L'analyse ci-dessous présente, à avoir bancaire constant, les impacts avant impôts qu'a eu la baisse des taux d'intérêts sur le résultat du Groupe.

(Chiffres en €)	2009	2008
Variable de + 50 pts de base	767 270	295 354
Variable de - 50 pts de base	-767 270	-295 354

(Chiffres en €)	2009	2008
Variable par rapport au taux moyen actuel	-1 604 611	-1 891 581

Gestion du risque de change

Le Groupe investit principalement dans des positions dans la devise fonctionnelle du Groupe (EUR). Aucune position n'est investie dans une autre devise. Il n'y a pas d'exposition significative au risque de change.

Gestion du risque crédit

Le risque de crédit concerne le risque que des parties tierces contractantes ne respectent pas leurs engagements envers le Groupe lors de transactions avec celui-ci.

Chaque participation est responsable de la gestion du risque crédit suivant des modalités spécifiques les plus adaptées à la situation.

Gestion du risque de liquidité

Au 31 décembre 2009, LUXEMPART n'a pas de dettes financières et dispose d'un haut niveau de liquidité. Le risque de liquidité est faible.

Note 27 - Parties liées

Le chiffre d'affaires inclut exclusivement les refacturations envers les entreprises mises en équivalence. Elles reprennent les frais administratifs prestés par la maison mère.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

Au 25 mars 2010, aucun évènement significatif n'a été observé.

Note 29 - Litiges

Dans le cadre du procès introduit par Audiolum et d'autres actionnaires minoritaires de RTL Group contre Bertelsmann et autres, la Cour de cassation a renvoyé à la Cour de justice des communautés européennes la question de l'existence et de la portée, en droit communautaire, d'un principe général de droit consacrant l'égalité des actionnaires. A la suite des plaidoiries et des conclusions de l'avocat général qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2009, l'arrêt de la Cour de justice a été rendu fin 2009 statuant qu'il n'y a pas de principe d'égalité des actionnaires sur le plan européen.

La réponse de la Cour de justice a été examinée par la Cour de cassation au cours du premier trimestre 2010. Son arrêt définitif est attendu courant du 2e trimestre 2010.



12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Tél. : +352 420 947

Fax : +352 425 462

e-mail : contact@luxempart.lu

www.luxempart.lu

RCSL B 27846

